MAGAZINE N°97 >> FÉVRIER 2007 www.allauch.com

Allauch ACTUALITÉS



Le patrimoine **communal** s'enrichit…

Dossier spécial circulation p. 21



Sommaire

Allauch Actualités n° 97 > février 2007
Directeur de la publication : Gilbert GRAZIANO
Rédaction : Service communication - Ville d'Allauch
Photos : Ville d'Allauch (Carine Le Chenic)
http://www.allauch.com
Dépôt légal à parution
Réalisation : www.agencecafenoir.com

édito

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

Le magazine municipal vous informe régulièrement de l'actualité de notre commune : travaux, culture, finances, vie quotidienne… Cependant, j'ai souhaité que certains grands sujets qui préoccupent les Allaudiens et nécessitent des explications détaillées fassent l'objet d'un dossier complet. Vous trouverez donc dans le présent « Allauch Actualités » un article précis sur les problèmes de circulation. Deux autres thèmes seront traités : les collines et les logements sociaux.

Le transport est un enjeu important des années à venir. À Allauch, nous le percevons bien. Chacun d'entre vous a pu constater que la circulation sur les principales voies de la commune s'est intensifiée aux heures de pointe. Il m'est donc apparu important de consacrer un dossier conséquent à ce problème afin de comprendre les origines de ces difficultés de circulation et les solutions qui y sont apportées. Certaines préoccupations trouvent également des réponses au niveau local.

Vous découvrirez également dans ce numéro d'« Allauch Actualités », un article sur l'usine électrique située à l'entrée du vieux village. Après plus de trente ans et d'interminables négociations, la commune a réussi à devenir propriétaire de cette friche industrielle pour la somme de 110 000 euros. Ce bâtiment de 4 000 m2, situé sur un terrain de plus de deux hectares, va être un lieu de culture et d'art. Déjà, les Ballets d'Europe, dirigés par Jean-Charles GIL, vont, au cours du premier trimestre, s'installer au 1er étage de cet équipement. Nous pouvons être fiers qu'un tel artiste ait choisi Allauch.

Enfin, la commune s'est engagée aux côtés du Collectif pour un 3e Lycée afin que soit réalisé, sur un terrain à Enco-de-Botte, l'établissement qui manque aux élèves d'Allauch, Plan de Cuques et de Marseille (11e, 12e et 13e arrondissements). En effet, le projet qui a actuellement la faveur des autorités se situe sur une parcelle située à Saint-Mitre, dans une zone déjà saturée par de nombreux établissements scolaires. En 2006, le Conseil Municipal a donc délibéré à deux reprises afin de racheter le terrain appartenant au Port Autonome pour le mettre à la disposition du Conseil Régional, seul compétent dans le domaine de la construction des lycées. Par ailleurs, des études de sols concluent à la faisabilité de ce projet. L'intérêt de tous (enfants, parents, enseignants…) est que ce lycée se fasse à Enco-de-Botte. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Le Maire d'Allauch
Conseiller Général



Les travaux au jour le jour…

Le futur centre de remise en forme avec quelques commerces de proximité

Le site des anciens matériaux Pascal

Située en face du golf d'Allauch, sur la route des Quatre Saisons, la propriété d'une superficie totale de 8 415 m², se composait d'un ensemble de constructions hétéroclites : un hangar sur trois niveaux d'une superficie d'environ de 1 040 m² et des appentis de construction sommaire d'une superficie de couverture totale d'environ 5 000 m², édifiés sans conférer de privilège d'architecte et d'entrepreneur.

Dans l'ensemble de ces bâtiments, il a été décelé la présence d'amiante (toitures en plaques ondulées du type fibrociment) à l'occasion du diagnostic réalisé pour la vente de l'immeuble.

Après de nombreuses opérations de démolition et réhabilitation du site, dans quelques mois, un centre de remise en forme verra le jour à cet emplacement, ainsi que plusieurs commerces de proximité. Les travaux sont déjà bien avancés et l'ouverture est prévue pour le dernier trimestre 2007, avant la fin de l'année.

Illuminations et éclairages

De nouveaux candélabres
Avec la rénovation des avenues du Général de Gaulle et du Général de Montsabert, de nouveaux luminaires ont été installés (une vingtaine avenue de Montsabert et 25 avenue du Général de Gaulle). Les candélabres des rues Frédéric Chevillon et Fernand Rambert, dans le village, sont en train d'être remplacés par des lanternes de couleur assorties au mobilier urbain. Coût de ces installations : **9 500 euros.**

Sites remarquables
La mise en lumière des sites remarquables est également terminée. Dernière installation en date : le mur d'eau du cours du 11 novembre. Des travaux de modification de mise en lumière de l'église Saint-Sébastien, de l'église de la Bourdonnière et de Notre-Dame-du-Château, ainsi que la création sur le rond-point de la poste du Logis-Neuf, ont été achevés en fin d'année 2006. La fontaine de la place du Génocide arménien, au Logis-Neuf a également été remise en lumière. Coût de ces différentes opérations : **48 000 euros.**

Illuminations de Noël
Enfin, comme chaque année, Allauch a brillé de 1 000 feux pour accueillir la nouvelle année. Durant un mois et demi, plus de 350 motifs et plafonds lumineux ont scintillé, les arbres ont reçu des guirlandes lumineuses de micro-lampes et une vingtaine de sapins décorés ont été répartis dans les différents quartiers de la commune (dont celui de la place de la mairie au village qui atteignait près de 10 m de haut). Les coûts d'acquisition des illuminations et de l'habillage des ronds-points et bâtiments communaux en 2006 sont de **41 400 euros TTC.**

Embellissement paysager de la commune

Afin d'apprécier pleinement notre cadre de vie et ne pas dénaturer notre environnement, divers aménagements ont été réalisés dans toute la commune.

Suspensions florales et cheminement piéton au village
Afin d'agrémenter la traversée du village qui a été dernièrement rénovée, 4 mâts et 7 suspensions en façade ont été installés pour supporter un aménagement floral.
Un cheminement piéton naturel s'est créé par la pose des barrières et potelets le long des commerces. Cinq traversées piétonnes ont été réalisées en pavés dans le but de ralentir la circulation et sécuriser la traversée des piétons.
Enfin, des corbeilles à papier de style et un habillage en bois pour les containers complètent ces aménagements.

Suppression de poteaux inesthétiques au Logis-Neuf
En complément des travaux de mise en discrétion effectués sur l'avenue du Général Montsabert, qui ont permis la suppression du poteau en treillis métallique au niveau de la fleuriste, la commune a fait supprimer par EDF le même genre de poteau, à l'angle du bar-tabac du Logis-Neuf et du chemin Notre-Dame des Anges. Coût de ces travaux : **1 747 euros.**



Travaux de mise en sécurité



Front rocheux au vallon du ratier
Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés dernièrement, à la suite d'une étude géotechnique des falaises rocheuses qui surplombent le vallon du ratier. En effet, de gros blocs de roche se sont peu à peu fracturés et risquaient de tomber sur la route, pouvant mettre en danger les automobilistes.

Ces travaux se sont déroulés sur deux semaines et ont consisté en :
- Une purge de deux blocs d'environ 1,5 m^3 et d'un bloc de 3 m^3,

- Un blocage par câble d'une roche située en amont et emmaillotage du volume principal par un filet renforcé de 33 m^2.

L'ensemble de cette opération a coûté **18 900 euros.**

Montée René Cassin
Dans la continuité, une purge a été réalisée à la suite de chute de pierres dans la montée René Cassin.
Le coût de cette intervention s'élève à : **1 400 euros.**

La jeunesse à l'honneur

Sport et loisirs sont les maîtres mots d'une vie saine et bien remplie. Face à la demande incessante du public, la commune a réalisé plusieurs aménagements afin de multiplier les activités en direction de la jeunesse.

Un skate parc au complexe sportif du Logis-Neuf
Le 13 décembre dernier, les jeunes Allaudiens prenaient possession du skate parc réalisé au Logis-Neuf. Cet équipement va leur permettre d'assouvir leur passion tout en restant à côté de chez eux. Il aura fallu 2 mois pour réaliser la plate-forme et poser les différents modules.
Montant des travaux : **90 000 euros TTC,** subventionnés à 80 % par le Conseil Général.

Agrandissement de la maison de quartier du Logis-Neuf
Des aménagements ont été réalisés afin de pouvoir utiliser la salle polyvalente de l'école primaire du Logis-Neuf de façon permanente.
En effet, après 4 mois de travaux, différentes activités de la maison de quartier peuvent être pratiquées à partir de 17 heures dans cette salle : gymnastique traditionnelle, gymnastique chinoise et théâtre.
Cette salle est également utilisée dans la journée par les instituteurs de l'école, les éducateurs sportifs pour les cours d'éducation physique et par les intervenants durant le temps inter-cantine.
Les travaux suivants ont été effectués : création d'une liaison entre la maison de quartier et la salle polyvalente, rénovation de la salle (reprise des faux plafonds, pose de sols souples de type sportif, création d'un vestiaire, accès pour les handicapés…).
Enfin, la salle d'activités du premier étage de la maison de quartier a également été rénovée (remplacement des dalles du faux plafond, des luminaires, des rideaux et reprise des peintures).
Montant des travaux : **164 500 euros** dont une subvention de 60 000 euros du Conseil Général. ■



Maison de Quartier Joseph Bonino

Sur le site du complexe sportif de Pié d'Autry, la maison de quartier Joseph BONINO va être restructurée et étendue. Sa superficie va être portée de 110 à 210 m^2.

Les travaux ont démarré en octobre dernier. Les démolitions du bâtiment à restructurer ont été réalisées. Les terrassements et fondations de l'extension sont terminés. L'élévation du rez-de-chaussée est en cours et le futur toit en structure métallique et bois a été posé début février.

La nouvelle maison de quartier restructurée et étendue sera livrée fin avril 2007.

Coût de l'agrandissement :
430 000 euros, financé par le Conseil Général et des cessions foncières.



Où en sont les grands travaux ?

Plusieurs opérations de rénovation ont été entamées en 2006 dans les quartiers de La Pounche et de Pié d'Autry. Faisons un point sur l'état de ces travaux.

Par ailleurs, le projet de construction d'une crèche à La Pounche a abouti et les travaux viennent de commencer.



Groupe scolaire Louis Nivière

Sur le site du groupe scolaire de la Pounche, la commune entreprend la réalisation de nouveaux bâtiments, en remplacement des préfabriqués, permettant d'accueillir 6 salles de classe, 1 salle polyvalente, 1 bibliothèque, 1 salle des enseignants, des sanitaires et des locaux annexes.

Les marchés de travaux ont été notifiés aux sociétés. Les travaux ont démarré en octobre dernier. Les terrassements et fondations du pôle de 6 salles de classe ont été réalisés.

Le dallage et les élévations du niveau rez-de-chaussée sont en cours. Ce nouveau pôle sera livré pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2007.

La réalisation de l'opération «salle polyvalente, bibliothèque et préau » suivra, et sera achevée en 2008.

Rappelons que le budget de réhabilitation de cette école est de **1,422 million d'euros** (soit 9 millions de francs) subventionné à 60 % par le Conseil Général. ■

Pluvial de la Pounche

Après avoir procédé à l'élargissement du siphon, la rénovation du pluvial sur le chemin Marius Milon au droit du groupe scolaire de la Pounche est en cours de réalisation.
Au préalable, la SEM a procédé cet été au renouvellement de la conduite d'alimentation d'eau potable sur 400 mètres environ.

La Société ETPM a été retenue pour la réalisation de ces travaux qui ont démarré en octobre dernier. Un plan de circulation des véhicules et piétons a été mis en place dans le secteur concerné par les travaux.
La pose du collecteur d'un diamètre 1200 est en cours. Elle a débuté par le boulevard Delestrade et se poursuit actuellement sur le Chemin Marius Milon. Le square est en cours de remise en état. Un déplacement important de réseaux EDF pour le passage du pluvial a engendré un retard dans l'avancement prévisionnel des travaux.

La fin des travaux est donc prévue pour mars 2007, date à laquelle la jonction avec le réseau du Chemin des Mille Écus sera effective. ■



Construction d'une crèche à La Pounche



La commune a confié à l'association A.D.A.L.E., la création et l'exploitation d'une crèche dans le quartier de la Pounche. Ce nouvel équipement sera réalisé en lieu et place de l'ancienne Poste au Boulevard Ange Martin.

Il s'agit de travaux importants puisque cette construction, d'une superficie de 500 m², va permettre d'accueillir 60 enfants. Divers aménagements extérieurs seront réalisés tels que des sols souples et aires de jeux, de la végétation, un parking privatif…

Durant toute la durée des travaux, dont vous trouverez le déroulement ci-dessous, nous vous invitons à la plus grande prudence et vigilance sur le Boulevard Ange Martin et sur le Chemin Antoine Camoin.

Les travaux préparatoires et la démolition du bâtiment existant ont eu lieu en janvier 2007.

La construction du nouveau bâtiment se déroule de février à décembre 2007. ■



«Les Bus des Collines» : transports à la demande Mode d'emploi



Suite au transfert de la compétence "transports" à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en juin 2006, cette dernière a mis en place un service de transports à la demande.

Mode d'emploi :
Les bus «à la demande» fonctionnent de 9h à 13h et de 13h30 à 16h00, et le samedi de 7h à 13h, à l'exception des jours fériés. Leur fréquence est de toutes les 10 minutes et toutes les 20 minutes en période de vacances scolaires.

Réservation :
Pour réserver, appelez le n°vert : **0805.460.113** du lundi au vendredi, jusqu'à 12h00, et l'après-midi jusqu'à 18h30. Les réservations se font au plus tard dans la matinée de la veille de votre déplacement. Pour les déplacements du lundi matin vous pouvez appeler le samedi jusqu'à 12h00.
Communiquez à l'opérateur ou laissez sur répondeur les informations suivantes :
- Votre numéro de carte d'abonné
- Le nombre de personnes concernées
- L'arrêt et l'heure de prise en charge ainsi que la destination
- Le point d'arrêt et l'heure de retour si nécessaire.

Utilisation :
Vous avez la possibilité de 6 prises en charge dans la journée, à partir de chacun des quartiers desservis. Le point de prise en charge et la destination (à l'un des arrêts des secteurs désignés) sont librement choisis par l'usager au moment de la réservation. Présentez dès votre montée, votre carte d'abonné. Le trajet est au même tarif qu'un trajet régulier, soit 0,80 euros.

Carte d'abonnement :
L'établissement de votre carte d'abonnement est obligatoire et se fait lors de votre première réservation. Elle est nominative et gratuite. Cependant, la carte doit être accompagnée d'un coupon mensuel pour être valable. Elle vous sera remise à bord du bus.

Tarifs d'abonnement mensuel urbain :
Tarif normal : 18 euros
Tarif jeunes de moins de 26 ans : 14 euros

Où se renseigner ?
Les abonnements sont disponibles à la Régie des Transports - 484, chemin des Aubagnens - 13190 Allauch. (Tél. : 04 91 12 28 75).

Transports d'enfants et sécurité routière

Chaque année des milliers de personnes décèdent ou sont grièvement blessés sur les routes. Les causes sont multiples, l'absence de port de la ceinture de sécurité est une des principales raisons.

Même s'ils sont moins fréquents, les accidents de la route impliquant les véhicules de transports en commun sont néanmoins une réalité.
Toute l'année, des bus transportent des enfants allaudiens, les acheminant vers leurs activités scolaires, périscolaires ou de loisirs. Afin d'accroître leur sécurité, la Mairie a ajouté une nouvelle clause lors du marché public de juillet 2005 concernant les transports.
En effet, depuis bientôt deux ans, la commune utilise uniquement des véhicules équipés de ceintures de sécurité. Cette nouvelle directive vient de toute évidence renforcer la sécurité de nos enfants.

Conseils Municipaux

Adhésion à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône

La protection et la valorisation du domaine forestier allaudien sont deux des préoccupations de la commune. Pour atteindre cet objectif, la participation du plus grand nombre de spécialistes est donc un atout. C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône. Cette association a pour objet la défense des intérêts de la propriété forestière en général.

Extension de la mission de l'architecte du C.A.U.E.

Par diverses délibérations, la commune a adhéré au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) et a déjà étendu les permanences mensuelles de l'architecte conseil. Dans le cadre de la campagne de ravalement de façades, un local situé rue Frédéric Chevillon a été ouvert au public pour informer et conseiller les administrés et également les aider au montage des dossiers à déposer en mairie. Pour ce faire, il est proposé d'étendre la mission de l'architecte du C.A.U.E., par la mise en place de permanences architecturales régulières et complémentaires de 6 demi-journées hebdomadaires.

Travaux de proximité : demande de subventions auprès du Conseil Général

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a mis en place un dispositif permettant de subventionner à hauteur de 80 % des travaux de proximité n'excédant pas 90 000 euros. La commune a donc sollicité des subventions pour des travaux d'amélioration au Complexe Sportif Jacques Gaillard, l'agrandissement du service de la Police Municipale, l'aménagement de la piscine municipale pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et la mise en valeur des places et des placettes.

Rénovation de l'église Saint-Sébastien : demande de subvention à l'État

Le Conseil Municipal a adopté lors d'une précédente séance un programme de travaux relatifs à la rénovation de l'église Saint-Sébastien. Ces derniers consistent en la remise en état des peintures et des décors datant du XVIIIè et XIXè siècles et en la mise en valeur des œuvres exposées dans le chœur de l'église. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 300 000 euros, il est donc demandé à l'État de subventionner ces travaux à un taux maximum, dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

Travaux d'amélioration de la forêt communale programme 2007

L'Office National des Forêts (O.N.F.) gère les 1 584 hectares de forêt communale. L'O.N.F. effectue des travaux d'investissement et d'entretien qui sont nécessaires pour sa conservation et sa protection. Pour l'année 2007, un investissement de près de 36 000 euros est prévu pour l'amélioration générale des dessertes de boisement sur l'ensemble de la forêt, le dépressage des pins d'Alep au Col des Hirondelles, route Notre-Dame-des-Anges, au Vallon de la Vache, au Vallon de Mordeau… Ces travaux sont subventionnés à 50 % par le Conseil Général.

Contrat Local de Sécurité : signatures de différentes conventions

Depuis 2002, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, signé de façon tripartite avec l'État et la commune de Plan-de-Cuques, différentes conventions ont été signées avec des associations afin de faire vivre ce Contrat Local de Sécurité. Ainsi, il est renouvelé pour l'année 2007 le partenariat avec l'Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (A.V.A.D.) afin d'apporter un soutien psychologique et social aux personnes victimes d'actes de délinquances, parfois violents, avec l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (A.D.D.A.P. 13) afin de mettre en place un coordinateur chargé de suivre les actions définies dans le Contrat Local de Sécurité, et avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit qui permet l'application de la législation pour l'accès au droit et l'aide juridique, à destination de la population.



La Bibliothèque Municipale
Bernard MONGE

Le 21 octobre dernier, la Bibliothèque Municipale était baptisée du nom de Bernard Monge. Pouvait-il en être autrement ? Lui qui fut pendant plusieurs décennies au service des Allaudiens, en tant qu'élu, et qui voue une véritable passion à la lecture, à l'écriture et aux bons mots ! La volonté du Maire d'Allauch est de rendre hommage, de leur vivant, si possible, à quelques personnalités de la commune, qui ont œuvré pour notre communauté. Bien évidemment, Bernard Monge est de ceux-là. Un baptême chargé d'émotions !

Bernard Monge : une vie de passions
Bernard Monge est né à Allauch en 1927. Il est issu d'une famille allaudienne depuis plusieurs générations. C'est avant tout un homme passionné. Passionné par son village et ses concitoyens, qu'il a servi pendant 36 ans, dont 20 ans au poste de Premier Adjoint.
Il est également passionné par la mer et les voyages. Après ses études à l'École Nationale de la Marine Marchande, il quitte sa famille, son village et s'en va voguer sur les océans.
C'est au cours de l'un de ses périples, qu'il rencontre, en 1950, Henriette. Deux ans plus tard, elle le rejoindra à Allauch pour se marier. Après 55 ans de vie commune, ils poursuivent leur route entourés de l'amour de leur famille et dans le village qui a vu naître Bernard.
Sa passion pour l'histoire l'a amené à fonder la Société Historique Allauch/Plan-de-Cuques, dont il fut le Président durant de nombreuses années. Son objectif, entouré d'autres passionnés, a été de faire de cette association un moteur de recherche afin de faire partager aux habitants des deux communes, un passé riche d'histoire grâce à une multitude de publications.
Sa passion pour les bons mots est immense, comme il le dit lui-même, «lire et écrire sont les deux piliers de ma vie intellectuelle».
Il avoue lire une soixantaine d'ouvrages par an. Pour ce qui est d'écrire, outres ses propres livres et ses publications historiques, il est toujours prêt à rédiger quelques pages pour telle ou telle revue ou association. Il est intéressé par tout et surtout par Allauch.



Le Maire remet à Bernard Monge la médaille de vermeil des collectivités locales pour ses 36 ans de mandat.

La passion a toujours été au rendez-vous de chaque moment de la vie de Bernard Monge.

Un baptême sous le signe de l'émotion
En préambule de ce baptême exceptionnel, c'est Hélène Abert, Conseillère Municipale déléguée à la bibliothèque, et surtout une Allaudienne romancière et passionnée par son village natal, qui a retracé son parcours.
Entre écrivains, le message passe si bien !
Quant à Roland POVINELLI, c'est avec une émotion à peine dissimulée, qu'il a rendu un vibrant hommage à son ami Bernard Monge : «Parmi ses nombreuses qualités, j'en ai retenu quelques-unes : Bernard est un homme courageux, engagé, passionné et généreux. Il a tant donné et apporté aux autres qu'il n'est pas étonnant aujourd'hui qu'il soit apprécié et aimé par toutes celles et tous ceux qu'il a croisés ».
Il est vrai que Bernard Monge est connu de tous les Allaudiens et ses passages dans le village sont ponctués « d'embrassades » avec les uns et les autres. Toujours affable et plein d'humour, il profite de ces moments pour raconter une anecdote sérieuse ou pas, et son élocution parfaite fait l'admiration de tous.

Comme il se doit, c'est à Bernard Monge qu'est revenu le droit de clôturer cette belle manifestation par un discours qu'il a commencé par une boutade : « j'ai connu dans ma vie, déjà longue, bien des situations inattendues, mais je ne m'attendais pas à devenir immortel avant d'être mort. Ce privilège rarissime qui m'émeut, je le dois à mon ami de trente-cinq ans… ». Il a ensuite retracé sa vie en alternant émotion et humour.
Aujourd'hui, les Allaudiens peuvent être fiers que leur bibliothèque porte le nom de Bernard Monge, un homme qui a tant fait pour eux et pour Allauch. ■



Les grandes étapes
de la révision du P.L.U.

**Le Plan Local Urbanisme (ancien Plan d'Occupation des Sols) est un outil essentiel pour l'identité d'une commune. Par exemple, à Allauch, il a permis de conserver les coupures vertes, de maîtriser l'évolution de la population, préserver nos collines…
Depuis 2001, la loi Chevènement a transféré cette compétence à la Communauté Urbaine de Marseille. Pour autant, une charte, puis la modification de la loi sur l'intercommunalité, ont permis que toute modification du P.L.U. se fasse en collaboration avec la commune concernée. Actuellement, celui d'Allauch est en cours de révision. Par conséquent, nous vous proposons de découvrir les grandes étapes qui vont aboutir à un nouveau P.L.U.
Il s'agit d'une procédure importante qui dessinera le «Allauch» de demain.
Pour en savoir plus, nous sommes allés interviewer Yves Negrel, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.**

Les grandes étapes
de la révision du P.L.U.

Allauch Actualités : qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?
Yves NEGREL : La loi sur la Solidarité Renouvellement Urbain a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) par un nouveau document de référence : le Plan Local d'Urbanisme qui s'applique sur l'ensemble du territoire communal. Le P.L.U. comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour la commune.

A.A : à quoi sert le Plan Local d'Urbanisme ?
Y.N. : Le P.L.U. est le document qui fixe les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune : règles générales d'utilisation des sols ainsi que les règles de construction. Il définit donc des zones et la réglementation qui s'y applique. Le P.L.U. permet d'instruire les permis de construire, les déclarations de travaux, les permis de démolir…
Pour résumer, le P.L.U. traduit en termes réglementaires, les principaux objectifs de la commune en matière d'urbanisme et de politique foncière.

A.A : Quelles sont les grandes étapes de la révision du P.L.U. ?
Y.N. : Il y a deux principales phases. La première est la consultation et l'élaboration du P.L.U. qui se décompose en trois étapes :
- le diagnostic qui a fait apparaître que la composition de la population était à l'image de la France : 2/3 d'employés, d'ouvriers et de cadres moyens. Il est également apparu qu'une grande partie des Allaudiens était propriétaire de leur logement, principalement des maisons individuelles.
- la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) permet de définir les grandes lignes de la politique urbanistique pour les années à venir.
- et la mise en place du zonage et de la partie réglementaire, qui reprend sur le plan technique, les grandes lignes du P.A.D.D.

La deuxième phase est une phase de validation du P.L.U. avec une enquête publique et le vote du Conseil Municipal.

A.A : quelles sont les principales lignes qui vont définir le prochain P.L.U. ?
Y.N. : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a défini quelques grandes orientations en ce qui concerne le prochain P.L.U. : développer des zones d'activités et le nombre d'habitants de manière maîtrisée. L'objectif est d'atteindre près de 30 000 habitants à Allauch dans les années 2015. Ce développement se fera dans le respect de notre environnement, en conservant les coupures vertes et en maintenant des espaces protégés entre les différents quartiers. Il est également prévu de répondre à la loi sur le logement social afin de permettre à tous les Allaudiens de condition modeste de rester sur la commune. ■



En savoir plus sur
les difficultés à créer du logement social

Chaque année, la commune est pénalisée financièrement pour son manque de logements sociaux. Cette situation trouve des explications dans la nature même de notre commune.

1 - La commune est étendue, 5 032 hectares, mais seuls 1 032 hectares sont urbanisables. La moitié de cette surface est déjà urbanisée et la partie restante est parfois soumise à des limitations dans le cadre du Plan de Prévention des Risques (feux, effondrements, inondations…).
2 - La commune possède peu de terrains en zones constructibles et dans un environnement propice à la création de logements sociaux (à proximité des écoles, des commerces, des transports en commun…).
3 - Le prix des terrains est très élevé. En effet, le coût d'achat d'un terrain pour construire des logements sociaux ne doit pas excéder 250 euros du m². À Allauch, le prix moyen est de 450 euros le m².
4 - La spéculation immobilière existe et immobilise des terrains constructibles, les propriétaires les réservant à des réalisations plus lucratives.
5 - Les opérateurs sociaux demandent à la commune de garantir 50 % des emprunts nécessaires à l'opération (en cas de faillite de l'opérateur, cette demande représente un danger pour les finances de la commune) et/ou de participer financièrement à l'opération (certains demandent jusqu'à 20 000 euros par logement). Ceci en plus du coût des infrastructures nécessaires à toute création de logements : routes, écoles, assainissement…
6 - La lenteur des procédures. Le temps de préparation du projet, les délais incompressibles d'instruction du permis de construire, de recours des tiers, de construction… font que le temps qui sépare la prise de décision et la livraison des logements est très long. Il aura donc fallu 6 ans pour livrer les premiers logements du « Clos du Puisatier » au Logis-Neuf.
Dans un prochain « Allauch Actualités » nous développerons la thématique du logement à Allauch.

Plan Local d'Urbanisme :
le diagnostic



L'une des étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est la réalisation d'un diagnostic. Ce dernier, réalisé par un bureau d'études privé pour le compte de la Communauté Urbaine, a fait une photographie de notre commune dans différents domaines : le cadre de vie, l'occupation du sol, la démographie, l'habitat, l'économie, les déplacements et les équipements.
Nous vous proposons de prendre connaissance des grandes lignes de ce diagnostic.

Le Cadre de Vie : 70 % du territoire couvert par des espaces naturels
Les espaces naturels sont particulièrement riches et étendus, dont 83 % appartiennent au domaine public. Des systèmes de protection permettent de préserver ces espaces naturels : des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, Natura 2000, droit de préemption et acquisition foncière… Dans un prochain « Allauch Actualités » nous reviendrons en détail sur l'environnement et les collines.
L'importance du massif allaudien fait des feux de forêts un risque majeur. Il existe également des risques d'inondations et d'effondrement dans certains secteurs.

L'occupation du sol polarisée autour de 3 pôles
La commune s'articule autour de 3 centres urbains constitués par le Village, la Pounche et le Logis-Neuf. Il est à noter que la surface agricole est en activité résiduelle restreinte, due à une baisse de l'activité agricole.
Les coupures vertes marquent une limite avec les communes voisines.
Le patrimoine bâti du centre ancien est riche et des monuments font l'identité d'Allauch (les Moulins, Notre-Dame-du-Château…).

La démographie : une croissance maîtrisée
Une croissance maîtrisée, au regard des prévisions des années 60, a permis d'intégrer progressivement les nouveaux habitants.

L'habitat : un parc de logements répondant à l'évolution de la population
Il y a eu, au cours des dernières années, une forte augmentation des résidences principales. 50 % des logements ont été réalisés depuis 1975 et ce développement s'est fait essentiellement à travers un habitat pavillonnaire (82 % des logements). 77 % des Allaudiens sont propriétaires de leur logement.

	1999	% du parc total	Évolution depuis 1990
Résidences principales	6 844	94 %	+22%
Logements vacants	181	3 %	-34 %
Résidences secondaires	182	3 %	-34 %

L'économie : une population active toujours importante
Les catégories socio-professionnelles « moyennes » sont majoritaires et les catégories « aisées » représentent 36 % de la population.
77 % des emplois sont créés dans le domaine tertiaire mais ils ne représentent que 33 % de la population active de la commune.

Les équipements : une offre de grande qualité
Le bureau d'études note que les services pour l'enfance et la jeunesse sont importants. Par ailleurs, la desserte routière est efficace mais doit être complétée par des axes départementaux. Et les réseaux publics couvrent l'ensemble des foyers.

allauch.com : un nouveau départ



Depuis le 16 novembre dernier, la ville d'Allauch dispose d'un site internet rénové : plus clair, plus pratique et plus convivial.

Dès 1997, la ville d'Allauch était pour la première fois présente sur la toile. En 2001, le site Internet évoluait afin d'informer sur les services municipaux et sur l'actualité.
Pour ce nouveau site, nous voulons encore mieux vous informer et vous apporter de nouveaux services.

Plus d'actualité
Complément idéal du magazine municipal, le site internet de la ville a pour principal objectif de communiquer de manière claire sur l'actualité quotidienne. Sur la page d'accueil, ces informations sont mises en ligne sous différentes formes : article détaillé, brève ou agenda.
Autre nouveauté, nous vous donnons la parole sur allauch.com. Partis du constat que les citoyens donnent plus facilement leur avis sur Internet, chaque internaute peut commenter un article de manière simple.

Les flux RSS et les newsletters vous permettront de vous tenir informés des dernières informations sur la commune. Ce sont des outils modernes de diffusion d'information.

Plus de services
Avec plus de 140 pages, 80 formulaires ou documents PDF et plus de 200 photographies, le site Internet est conçu pour faciliter la vie quotidienne des Allaudiens. Les services de la ville sont classés en 8 rubriques différentes.
Dans chacune d'elles, vous trouverez de nouvelles démarches en ligne disponibles : inscription à la carte jeunes, inscription sur la liste d'attente de la crèche, pré-inscription aux écoles, formulaire des nouveaux arrivants…

Plus de simplicité
D'un graphisme totalement remanié, le nouveau site adopte les couleurs emblématiques de la ville (bleu et vert). L'ergonomie est spécialement pensée pour faciliter la lecture et mettre en avant l'image.



Poney club d'Allauch : à la découverte des équidés

Depuis quelques années, vous pouvez admirer de superbes chevaux s'ébattre en liberté à l'écurie de Loubresse, à l'entrée d'Allauch, dans la magnifique propriété de Vallombert, tenue par Thierry Bonnardel et sa compagne.
Depuis le 15 octobre 2006, une partie des 12 hectares de la propriété a été aménagée pour recevoir le poney-club d'Allauch afin de faire découvrir le monde équestre aux enfants.
Une carrière spéciale, sécurisée a été construite, ainsi qu'un chalet en bois accueillant les enfants pour des cours pédagogiques, des stages, etc. 13 poneys et 3 cheveux permettent à la trentaine de licenciés d'assouvir leur passion.
Des stages de 5 jours sont organisés, particulièrement lors des vacances scolaires. Outre l'apprentissage de l'équitation, les enfants, à partir de 5 ans, pénètrent également dans l'univers du cheval : vidéos sur la naissance des animaux, cours de maréchallerie pour mettre des fers aux chevaux, jeux avec les poneys,etc. Le dernier jour, un concours est organisé et un goûter clôture toujours le stage.



Actuellement, la majorité de la clientèle est privée. Des demi-journées, ainsi que des goûters d'anniversaire, sont organisés à la demande. Mais M. Bonnardel aimerait faire partager cet univers à tout le monde. Il a prévu d'augmenter son cheptel de 3 à 4 bêtes afin de pouvoir accueillir des enfants plus grands, et pourquoi pas des groupes de jeunes.

Où se renseigner ?
Au Poney Club de Loubresse
Avenue du vallon vert – 13190 Allauch
Tél : 06 13 22 25 72


Allauch – La Chapelle des Pénitents démolie par le Maire le 11 août 1909

La rue des pénitents bleus

Cette ruelle d'à peine 36,70 mètres de long relie dans le vieux village la rue tramontane à la place de la république. Elle tire son nom de la chapelle qui y était située et où les « pénitents bleus » se réunissaient et y accomplissaient leurs dévotions.

Selon des documents du début du XVIIIè siècle, cette confrérie allaudienne, connue sous le vocable de « Notre Dame de Pitié », était la plus ancienne du diocèse de Marseille, ayant été fondée en 1363. La chapelle primitive, vétuste et trop exiguë fut remplacée en 1645 par un nouveau bâtiment mieux adapté aux besoins des frères pénitents. Ses dimensions devaient être respectables puisqu'il servit, le 29 mars 1789, à recevoir les 125 chefs de famille Allaudiens « français, âgés de 25 ans et compris dans le rôle des impositions » réunis en ce jour pour établir le cahier de doléances de la communauté d'Allauch aux états généraux.

Cette chapelle des pénitents bleus fut l'objet de l'un des épisodes les plus sombres de notre histoire locale.

Encore sous le choc de la loi de séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905 et des soubresauts de l'affaire Dreyfus, les Allaudiens étaient résolument divisés en deux camps : les rouges ou laïques sous le drapeau du maire, le docteur Joseph Chevillon, les blancs ou Fioli sous la bannière du curé Jules Maury, secondé pour le temporel par le notaire Camoin. Le cercle de l'avenir soutenait les blancs ; celui du 4 septembre épaulait les rouges.

En 1909, le conseil municipal qui considère que ce lieu de culte est propriété de la commune décide de le faire démolir afin de permettre la construction d'un hospice moderne mieux adapté et agrandi en remplacement de l'Hôtel-Dieu vétuste qui lui était contigu et qui datait de près de trois siècles.

Ce n'est pas l'avis des pénitents qui, bien que réduits à une dizaine, estiment être les propriétaires des lieux, soutenus en cela par toutes les organisations paroissiales.

L'affaire est portée en référé. Le juge se déclare incompétent. Le maire, sans attendre que le litige soit jugé au fond donne l'ordre de raser la chapelle. C'est l'étincelle qui met le feu aux poudres. Notre village connaîtra pendant plus de deux ans un véritable climat de guerre civile locale.

Cette chapelle des pénitents bleus fut l'objet de l'un des épisodes les plus sombres de notre histoire locale.

Les clés de l'édifice sont entre les mains du curé. Les maçons sous la protection du garde champêtre pénètrent dans la chapelle par la toiture le 11 août 1909. Le curé fait enfoncer la porte derrière laquelle les ouvriers s'étaient barricadés puis charrie la dite porte jusqu'au presbytère en traitant publiquement les élus municipaux de « bandits et de voleurs ».

La presse marseillaise s'empare de l'affaire, soutenant selon sa couleur politique l'un ou l'autre camp et offrant à ses lecteurs pendant de longs mois les épisodes de ce feuilleton fratricide. La tendresse n'est pas la caractéristique des échanges qui ont lieu entre les deux camps par journaux interposés.

Les « fiolis » interpellent les catholiques : « défendez-vous. Choisissez des fournisseurs et des entrepreneurs qui respectent vos idées ».

Leurs adversaires sont traités de « sectaires imbéciles », de « ces messieurs de la gruppi », de francs-maçons et même de juifs (déjà !). On édite des cartes postales évoquant la destruction de la chapelle.

Du côté des Républicains, les injures sont moins directes, mais tout autant, sinon plus, insidieuses. On publie une poésie en provençal et en onze strophes ternissant « lou cura maty » (le méchant curé Maury) et l'on s'inquiète que la bonne du curé soit trop jeune, avec tout ce que cela comporte de sous-entendus.

Mais peu à peu, les blancs perdent du terrain. Frédéric Chevillon est élu Maire le 5 juin 1910 en remplacement de son père Joseph, décédé le 29 avril. Il sera triomphalement réélu Maire en 1912, en même temps qu'il devenait Député des Bouches-du-Rhône.

Le tribunal civil donnera en première instance la propriété de la chapelle à l'État, décision qui sera ultérieurement confirmée en appel.

Le nouvel hospice sera inauguré en grande pompe le 25 mai 1913.

Après quelques combats d'arrière-garde, Allauch allait retrouver une terrible tourmente mondiale : la guerre 1914-1918 au cours de laquelle cent vingt-cinq jeunes Allaudiens, blancs et rouges mêlés, ne devaient jamais plus revoir leur village natal. C'était un drame d'une autre dimension.

Bernard Monge
Président fondateur de la Société Historique Allauch/Plan de Cuques



Lycée à Enco-de-Botte : mobilisation générale

Le Collectif pour le 3e Lycée, composé d'associations de parents d'élèves de plus de vingt établissements scolaires et de nombreux Comités d'Intérêts de Quartier d'Allauch, de Plan-de-Cuques et de Marseille, s'est à nouveau mobilisé pour défendre le projet d'un lycée à Enco-de-Botte. En effet, la ville de Marseille et le Conseil Régional ont décidé de construire cet établissement dans le quartier de Saint-Mitre, dans une zone déjà saturée par la concentration de lycées et d'une université.

Le projet d'Enco-de-Botte présente de nombreux avantages par rapport à celui de Saint-Mitre. Faisons le point !

Un lycée à Enco-de-Botte c'est l'intérêt de tous

La réalisation d'un 3e lycée à Allauch répond à un réel besoin dans cette zone et présente des nombreux avantages :

- Il serait situé au carrefour des 11e, 12e et 13e arrondissements de Marseille, d'Allauch et de Plan-de-Cuques, avec une grande accessibilité.
- Il permettrait de désengorger le lycée Artaud où près de 60 % des élèves proviennent d'Allauch et de Plan-de-Cuques.
- Il réduirait les flux de circulation dans une zone déjà saturée.
- Il existe déjà des équipements sportifs à proximité du terrain d'Enco-de-Botte.

A contrario, le projet défendu par le Conseil Régional et accepté par le rectorat présente des inconvénients non négligeables :

- La présence dans le quartier de Saint-Mitre de collèges, de facultés, d'écoles d'ingénieurs, d'IUT, de deux lycées… et donc une circulation très importante aux heures de pointe. La réalisation d'un établissement scolaire supplémentaire ne ferait qu'aggraver la situation.
- Le terrain proposé est enclavé dans une zone fortement urbanisée.
- La création d'un bassin de rétention est prévue à proximité de ce 3e lycée engendrant des problèmes de sécurité.
- Le tracé de la RD4 déviée est prévu à quelques mètres de ce terrain proposé par la Ville de Marseille.

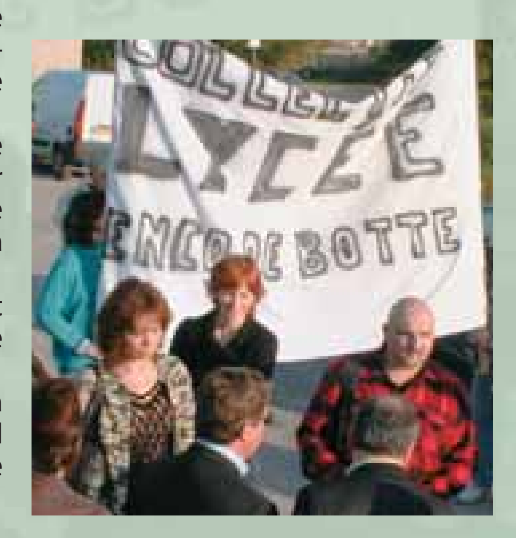
L'ensemble de ces arguments objectifs a convaincu le Conseil Municipal de délibérer à deux reprises en faveur du terrain situé à Enco-de-Botte.

Le Conseil Municipal d'Allauch s'engage pour un lycée à Enco-de-Botte

Le 13 février et le 12 décembre 2006, le Conseil Municipal d'Allauch a délibéré afin d'acquérir le terrain du Port Autonome, situé à Enco-de-Botte, sur lequel le 3e lycée pourrait être réalisé.
En effet, après avoir obtenu un accord de principe de la part du Port Autonome et avoir fait évaluer par les services fiscaux de l'État le prix de cette parcelle, le Conseil Municipal a délibéré pour acquérir le terrain concerné.
Au cours de l'année 2006, la commune a fait réaliser une étude des sous-sols afin de confirmer la viabilité du projet sur ce terrain.
Le 13 novembre dernier, la ville de Marseille a mis officiellement à disposition du Conseil Régional, le terrain situé dans le quartier de Saint-Mitre.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le 12 décembre 2006, le Conseil Municipal a de nouveau affirmé sa volonté d'acquérir le terrain d'Enco-de-Botte car ce dernier démontre toute sa pertinence et son intérêt pour l'avenir de nos enfants.

Le 20 février dernier, une délégation composée de Maires, de plusieurs Députés, a été reçue par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education. Lors de cette réunion de plus d'une heure, le projet du lycée à Enco-de-Botte a été présenté et l'ensemble des participants a ressenti une attention particulière de la part du collaborateur du Ministre.





Ancienne usine électrique :

dernière importante acquisition de la ville

Dès la fin des années 70, la commune a souhaité acquérir l'usine électrique située à l'entrée du village. Il aura fallu plusieurs décennies de négociations pour que cette friche industrielle devienne une propriété communale le 15 septembre dernier. Au départ, l'objectif était de créer un équipement socio-culturel dans une zone centrale et facile d'accès, disposant d'un grand parking. Aujourd'hui, il convient de réfléchir au devenir de ce lieu. En attendant, faisons un retour sur l'histoire de ce bâtiment et découvrons-le !

Fiche signalétique

Superficie de la totalité de la propriété :
2,1 hectares

Superficie des bâtiments :
près de 4 000 m2

Coût de l'acquisition :
110 000 euros

Cette propriété est constituée de l'usine elle-même et de deux bâtiments annexes.

**Usine électrique :
une histoire qui débute en 1904**

C'est dans sa séance du 20 novembre 1904 que le Conseil Municipal d'Allauch adopta, à l'unanimité, le projet de convention liant la Commune à l'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen tendant à installer une usine sur notre territoire.
Cet établissement, destiné à alimenter Marseille, devait également permettre la montée des eaux au Cavaou (alors commune d'Allauch) et à desservir le quartier de La Bourdonnière qui, pendant les grosses chaleurs, n'avait « pas une goutte d'eau à boire, les citernes recevant les eaux de pluie étant la seule ressource des habitants ». Surtout, il devait permettre l'installation d'un réseau électrique communal qui devait remplacer les antiques réverbères à pétrole.
Le 26 août 1906, le Maire, le Docteur Joseph Chevillon, annonce que la mise en service de l'usine est imminente et qu'Allauch connaîtra bientôt l'alimentation en courant électrique. C'est donc à la fin de l'été 1906 que l'usine entrera en service. Quarante lampes sont prévues pour Allauch-village, quatorze pour Plan-de-Cuques, et sept pour le Logis-Neuf. La Pounche devra attendre le 27 juin 1914 pour avoir l'électricité publique qui éclairera 6 lampes en remplacement de quelques réverbères à pétrole installés en juin 1911.
Sur le plan de l'emploi, l'usine appelée « l'énergie » par les vieux Allaudiens donnera du travail en moyenne à une bonne dizaine de nos concitoyens. En vertu de la loi de nationalisation de l'énergie du 8 avril 1946, l'usine d'Allauch est tombée automatiquement dans le giron d'Électricité de France. L'établissement a cessé de fonctionner en 1960.

Bernard MONGE
Président fondateur de la Société Historique Allauch/Plan de Cuques

Une acquisition importante
En 1975, Monsieur le Maire eu comme projet d'acquérir l'ancienne usine électrique localisée dans le quartier de Saint-Roch. Son objectif était de réaliser une grande salle des fêtes qui faisait défaut aux Allaudiens. Déjà, la vocation culturelle d'Allauch s'affirme.

En effet, le site est idéalement situé et dispose de tous les avantages nécessaires à une installation de ce type : à l'entrée du village, possibilité de réaliser un grand parking facile d'accès, des bâtiments de dimensions imposantes permettant de créer un équipement culturel à dimension régionale voire nationale.

L'intégration de ce patrimoine historique industriel dans le domaine public communal a nécessité beaucoup d'énergie, des heures de négociation et même le lancement d'une procédure d'expropriation au début des années 90. Mais, c'est lors de discussions amiables que les représentants de la commune ont réussi à obtenir l'accord d'Électricité de France afin de leur vendre cette usine à un prix très intéressant : 110 000 euros.
Par ailleurs, EDF s'est engagé à faire réaliser des habitations, dont 30 % de logements sociaux, sur les terrains lui appartenant, situés face à l'ancienne usine, à l'entrée du village.

Un équipement à vocation culturelle
Cet équipement a tout naturellement une vocation culturelle.
Dès son acquisition, la ville a répondu favorablement à la sollicitation de Jean-Charles GIL qui va s'installer au premier étage du bâtiment principal pour créer une école de danse, véritable centre artistique avec internat.
Afin de les accueillir, des travaux ont été entrepris rapidement. La venue d'un artiste de renommée internationale sera sans aucun doute une locomotive pour le développement culturel de la ville.

Cet équipement deviendra un très grand pôle artistique et culturel, contenant une salle des fêtes, des salles polyvalentes mises à la disposition de nombreux artistes (musiciens, peintres, sculpteurs, etc.), ainsi qu'un grand parking.

À travers cette opération, la commune a eu deux objectifs : sauvegarder le patrimoine d'Allauch et affirmer sa vocation culturelle en transformant cette ancienne friche industrielle en haut lieu de l'Art sous toutes ses formes.



Permanences du Conciliateur de Justice

Monsieur Paul SORGE, Conciliateur de Justice sur Allauch, assure ses permanences au C.C.A.S. les 2e et 4e mardi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 00, sur rendez-vous.
Il est bon de rappeler qu'un Conciliateur de Justice est un bénévole nommé par le Président de la Cour d'Appel et ne peut intervenir sans l'accord de toutes les parties plaignantes.
En dehors des procédures judiciaires, son rôle consiste à régler à l'amiable des conflits entre personnes physiques ou morales.
Il peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflits propriétaire/locataire, querelles de voisinage, etc.
Mais, il ne peut intervenir dans les affaires d'état civil des personnes, dans le droit de la famille (divorce, garde d'enfants…), dans les procédures pénales ou encore entre l'État et vous.
Renseignements au C.C.A.S, 14, rue des Moulins
Tél. : 04 91 07 06 45

Un nouveau monument aux morts à la Pounche

Depuis de nombreuses années, une plaque commémorant le souvenir des Allaudiens morts pour la France était apposée boulevard Ange Martin.
Il se trouve que le bâtiment qui supporte cette plaque a été démoli dernièrement afin d'accueillir sur ce terrain la future crèche.

C'est la raison pour laquelle la commune a décidé la construction d'une stèle en marbre, située sur la place haute des Toits de la Pounche, à proximité des services municipaux de la jeunesse et de l'emploi, en réponse à un sondage réalisé auprès des habitants des Toits de la Pounche. Le nouveau monument a été inauguré le 11 novembre 2006, lors des cérémonies de commémoration.
Une manière de rendre un dernier hommage respectueux à nos morts.



Collecte des ordures ménagères : nouveaux horaires

Depuis le 17 septembre 2006, la collecte nocturne des ordures ménagères a été supprimée dans certains quartiers de la commune (Allauch-Village, Chemin de la Sure, Traverse Sainte-Anne, Chemin des Gonagues, Vallon des Gages…). Les déchets ménagers sont désormais collectés le matin entre 5 h 00 et 12 h 00.
Renseignements et informations : Communauté Urbaine, antenne d'Allauch – Tél. : 04 91 07 81 30

Termites : une loi pour protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles

La loi du 8 juin 1999 vise à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles, sur le bâti et non-bâti, des insectes xylophages. Elle donne de nouveaux pouvoirs au Maire et au Préfet afin de coordonner les actions de lutte. Pour les habitants et les professionnels, elle impose également de nouvelles obligations.

- L'habitant et le propriétaire doivent faire une déclaration de présence de termites à la Mairie.
- Le Maire dispose d'un pouvoir supplémentaire, qui est de prendre un arrêté municipal, avec obligation pour le propriétaire dans un délai de 6 mois suivant cet arrêté de prouver le respect de la recherche de termites, d'effectuer les travaux et de justifier ces travaux.

Pour tout acte notarié, le propriétaire est tenu de produire un état parasitaire.
Ce diagnostic est réalisé par un expert, qui est soumis à des obligations d'indépendance et d'impartialité. Seul l'expert, en cas de vente, peut établir un état parasitaire. Sa validité est de trois mois.
Pour l'acquéreur, il est important de disposer de cet état parasitaire lors d'un achat. La production de l'état parasitaire permet de bénéficier de la garantie du vice caché, autant pour l'acquéreur que pour le vendeur.
Renseignements : Service de l'Urbanisme – Place Pierre Bellot – Tél. : 04 91 10 48 40

Voir le Mont Canigou (Pyrénées) d'Allauch…

…c'est possible !

L'association «Pour Notre Dame du Château», avec le concours d'Alain ORIGNE, Ingénieur de Recherche au C.N.R.S., a organisé le 8 février dernier une manifestation peu commune : observer le mont Canigou depuis Allauch. En effet, il est possible de distinguer, à plus de 260 km d'Allauch, les pics du Mont Canigou, dans les Pyrénées Orientales, qui s'élèvent à 2 784 mètres d'altitude.
Cette observation est possible grâce au phénomène de réfraction atmosphérique. Pour se faire, il faut que le soleil se profile derrière la chaîne. Un phénomène optique et physique que l'on peut uniquement observer à deux moments bien précis de l'année (autour du 1er novembre et du 8 février) en un lieu déterminé.
Un phénomène astronomique de courte durée mais intense qui a rassemblé plus de cent passionnés. ■

Dossier spécial circulation



L'amélioration de la circulation routière et des transports en commun est un défi qui devra être relevé dans les prochaines années. Déjà des voies nouvelles ont été réalisées sur la commune (avenue de Vaterstetten au Logis-Neuf, par exemple) et d'autres ont été réaménagées dans le but de renforcer la sécurité.

Depuis le 1er janvier 2006, le Conseil Général a la charge effective des routes nationales transférées aux départements par la décentralisation. Ce transfert a engendré de nombreuses conséquences. En effet, les charges nouvelles qui pèsent sur le département vont sans doute entraîner le retard de certains projets.

Cette nouvelle situation est l'occasion pour nous de faire un point sur la circulation à Allauch et le stationnement.

Circulation routière : des défis pour demain

120 km de réseau routier sur Allauch

Le réseau routier de la commune est composé de 3 types de voies.

➔ Les voies départementales, axes routiers devant relier plusieurs communes entre elles, ou des quartiers importants entre eux.
Ces voies sont de la compétence du Conseil Général qui doit assurer la circulation des véhicules en toute sécurité et dans les meilleures conditions. Ces routes sont en bon état et entretenues régulièrement. Les trottoirs sont de la compétence de la Communauté Urbaine.

➔ Les routes communautaires.
L'ensemble de ces voies, appelé réseau tertiaire, dessert les différents quartiers de la commune. La longueur totale du réseau est d'environ 98 kilomètres.
En 2001, lors de la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, toutes ces voies, à l'origine communales, ont été transférées à la structure intercommunale. Les petites réparations (comblement d'ornières, petite maçonnerie, pose de potelets et barrières, panneaux de signalisation, etc.) sont assurées par l'équipe de voirie de Marseille Provence Métropole-Antenne d'Allauch. Les travaux de réfection totale des voies vétustes sont réalisés suivant un marché public dont la dépense annuelle moyenne est de 600 000 euros.

➔ Les voies privées, ouvertes à la circulation, qui desservent des ensembles ou groupes d'habitations.
L'entretien de ces voies incombe aux propriétaires riverains ou ayants droit. Afin que la sécurité soit assurée, la Commune peut exiger des propriétaires que ces chemins soient maintenus en bon état.

Les raisons de l'intensification de la circulation

Une situation géographique particulière

La situation géographique de la commune par rapport aux grands axes de circulation marseillais explique l'engorgement des routes. Marseille constitue un goulot d'étranglement entre les autoroutes A55 et A7 au Nord, et l'autoroute A50 à l'Est. Aucune voie continue à grand débit n'existe. Ce sera le rôle de la L2.

Les seules voies de contournement de la ville sont :

- **la RD4 (avenue des Olives)** allant de la Rose à la Valentine qui est saturée en permanence
- **la RD44 F (avenue du Canton Vert) et la RD4A (avenue de Provence)** qui passent par Allauch et qui sont de plus en plus empruntées par les Marseillais pour faire la jonction entre Marseille Est et Marseille Nord.

Des embouteillages quotidiens

Cette circulation difficile à Allauch, depuis quelques années, est essentiellement due à l'accroissement des habitants des quartiers limitrophes d'Allauch : Château-Gombert, Saint-Mitre… En effet, ces quartiers ont connu une urbanisation importante au cours des dernières années. Et naturellement, ces automobilistes préfèrent emprunter les voies de circulation qui traversent Allauch, car elles sont moins encombrées que celles qui passent par Marseille.

Sous le village

Depuis quelques années, tous les soirs (de 17h à 20h, hormis les week-ends), les voitures sont roue dans roue sur la route des Quatre saisons et l'avenue Jean Giono. À plus de 80 %, ces automobilistes sont des habitants de Château-Gombert et de Saint-Mitre. Et à la question : «pourquoi passez-vous par là ? » ils répondent que les bouchons des Trois Lucs et des Olives sont encore plus importants.

À la Pounche

La situation est identique à la Pounche et aux Aubagnens. Les habitants de la Croix-Rouge ne passent pas par la Rose.

Ils préfèrent emprunter l'avenue Ange Martin, le chemin des Aubagnens et tourner à gauche sur l'avenue de Provence, s'ils vont à Aubagne/Valentine, ou à droite s'ils se dirigent vers Les Trois Lucs/St Barnabé.

Au Logis-Neuf

De même, il suffit de se poster dans le quartier de la Fève, au pied de la montée des Termes, le dimanche soir, pour voir une file incessante de voitures venant de Peypin et se rendant à Plan-de-Cuques et Marseille, évitant ainsi les traditionnels bouchons de la rentrée sur Marseille.



Adapter le réseau routier aux nouvelles exigences

La commune s'est toujours opposée à la réalisation de toute voie qui pourrait dénaturer l'identité et l'environnement de la ville. Cependant, la progression de l'automobile a été particulièrement forte depuis les années 80. Parallèlement, le nombre de ménages augmente et chaque foyer possède souvent 2 ou même 3 voitures. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de tenir compte de cette situation et de réaliser des aménagements routiers qui désengorgeront les voies de circulation allaudiennes et limiteront les effets négatifs d'une circulation toujours plus importante.

Le Conseil Général prévoit plusieurs projets d'aménagements routiers afin d'améliorer le trafic.

Ces travaux auront pour objectifs :

Fluidifier la circulation :
- Par la création de nouvelles routes ou l'aménagement des voies existantes (évitement de la Croix-Rouge, avenue du Général Montsabert à la Calèche, prolongement RD44 F, etc.)
- Par l'aménagement de ronds-points afin d'éviter les carrefours souvent dangereux et les feux rouges.

Améliorer la sécurité :
- Réduction de la largeur des voies afin de limiter la vitesse
- Amélioration de l'éclairage public, du réseau pluvial
- Création de trottoirs pour la sécurité des piétons
- Pose de glissières en bois aux abords des voies en zones péri-urbaines.

Embellir la commune :
- Réaménagement des voies départementales situées au pied du village (avenue du Général de Gaulle)
- Enfouissement des réseaux afin de cacher les câbles disgracieux
- Plantations d'arbres et créations d'espaces végétalisés sur l'ensemble de la commune.



[…] La situation géographique de la commune par rapport aux grands axes de circulation marseillais explique l'engorgement des routes.[…]

Tous les projets routiers prennent en compte ces 3 objectifs afin d'harmoniser les grands axes de circulation et faciliter le flux des automobiles tout en préservant au maximum la sécurité des personnes et l'environnement.

Un rond-point sur l'avenue de Provence au niveau du chemin des Aubagnens

Pour des questions de régulation du trafic et surtout de sécurité, le Conseil Général, la Communauté Urbaine et la Commune ont décidé de créer un rond-point à cette intersection. Avec un trafic de 15 000 véhicules par jour sur l'avenue de Provence et 5 000 véhicules par jour sur le chemin des Aubagnens, ce carrefour génère des problèmes de sécurité liés notamment aux vitesses excessives des usagers et au non-respect du feu tricolore.

Pour la réalisation de cet équipement nécessitant l'acquisition de terrains, il a fallu négocier avec les propriétaires. Le Conseil Général s'est vu opposer le refus de l'un d'entre eux, ce qui l'a conduit à élaborer un Dossier d'Utilité Publique en vue d'une expropriation.
Compte tenu de la longueur de l'instruction de ce dossier, la Commune avait alors provisoirement décidé de faire procéder à l'implantation de feux tricolores.
À ce jour, des accords avec les propriétaires concernés ont été conclus, ce qui va permettre de lancer la phase travaux et la consultation d'entreprises.
La réalisation de ce giratoire pourra donc commencer en 2008.

Les deux tronçons de la L 2

La L 2 est une liaison aux caractéristiques autoroutières (2 x 2 voies) de 9km, devant relier l'autoroute Est à l'autoroute Nord. Cette voie n'a pas pour vocation d'assurer une desserte inter-quartiers, mais elle désengorgerait le trafic des automobilistes qui transitent par Allauch pour se rendre à l'autoroute et éviter le centre de Marseille.

Cette liaison est constituée de 3 sections :
- la section Est, entre Frais Vallon et Florian, longue d'environ 5 km, qui est en cours de travaux,
- La section entre Frais Vallon et le rond-point de Saint Jérôme (tranchée ouverte des Tilleuls), longue d'environ 1,5 km, qui a été mise en service en 1993,
- La liaison entre le rond-point de Saint Jérôme et l'autoroute A7 (projet « L2 Nord »), est longue d'environ 3,5 km.

Elle consiste à aménager cette section et à la rendre homogène aux autres sections de la L2 en terme de niveau de service pour l'usager, de capacité et d'intégration environnementale et d'insertion urbaine.

La mise en service de la L2 permettra d'offrir aux automobilistes une alternative rapide et efficace pour relier les 2 autoroutes et pour desservir les différents quartiers de Marseille, tout en désengorgeant Allauch.
Rien n'est encore décidé à ce jour.

Deuxième tranche de la route départementale 44 F

Aujourd'hui, 12 à 13 000 véhicules transitent chaque jour sur l'axe Nord/Sud de la commune. Il est donc urgent de réaliser la continuité de l'avenue du Canton Vert, entre le rond-point de la Fontaine et l'avenue Jean Giono, ce qui permettra de délester le trafic des véhicules qui convergent sur le giratoire des Palmiers.

Le projet, d'une longueur de 400 mètres, comportera une voie par sens de circulation, un trottoir et un accotement végétalisé, identiques à l'avenue du Canton Vert, et sera équipé de protections phoniques.
L'enquête publique a été entreprise dans le dernier semestre 2006, et l'arrêté de déclaration d'utilité publique promulgué par la Préfecture le 12 octobre 2006. Une réunion d'information du public va être organisée dans le courant de l'année 2007 afin d'associer la population sur les dispositions paysagères et architecturales du projet. Cette réalisation est programmée pour l'année 2008 par le Conseil Général et les travaux devraient durer 18 mois.



Vue aérienne des terrains réservés pour le tracé de la RD44F



La RD4 déviée

L'origine du tracé de cette voie remonte à une quarantaine d'années.
Dans les années 1960, l'État et la Ville de Marseille ont constaté qu'il existait un trafic important entre les autoroutes A7 (autoroute nord) et A50 (autoroute est). L'augmentation de l'urbanisation, la localisation dans la vallée de l'Huveaune de grands centres commerciaux (Aubagne/La Valentine) ont donc conduit à la création d'un axe autoroutier reliant les deux autoroutes précitées.
Une première enquête d'utilité publique a révélé que la réalisation d'une autoroute d'une telle emprise n'était pas nécessaire et surtout hypothéquerait sérieusement l'environnement des sites traversés. En 1977, l'État a décidé de confier l'aménagement de cette voie au Département, compétent dans ce domaine. Elle est donc renommée RD4d. Sur 16 km, elle relie les quartiers des Arnavaux à Saint Menet, en passant par les Aygalades, Saint Joseph, Sainte Marthe, le Merlan, Saint Mitre, Château-Gombert, Plan-de-Cuques, Allauch et la Valentine.

Sur Allauch, cette voie représentera une longueur de 4 kilomètres. La Commune travaille depuis une quinzaine d'années en collaboration avec les techniciens du Conseil Général afin de trouver des solutions d'intégration dans le site.
Le tronçon entre Allauch et Saint Menet, sera le premier à voir le jour. Il concernera la partie entre le Pont de la Clue à la limite d'Allauch et Saint Menet. Fait important : il ne s'agit plus d'une rocade 2 x 2 voies, mais d'un simple boulevard urbain, aménagé avec voies cyclables, trottoirs…

Cette desserte, une fois terminée, amènera un « bol d'air » dans les quartiers Est et dans les noyaux villageois… saturés de circulation de transit.

D'autres projets contribueront à fluidifier le trafic, notamment le boulevard de l'Etoile, de Château Gombert à la Rose, la déviation de la Croix Rouge, etc.

Stationnement : plus de 1 000 places sur la commune



Le Logis-Neuf

- **Parking du stade Y Fassanaro :** 82 places dont 3 places handicapés
- **Parking des Pompiers :** 48 places dont 1 place handicapé
- **Avenue Jean Moulin :** 27 places
- **Avenue Lei Rima :** 19 places dont 1 place handicapé
- **Devant l'école :** 10 places
- **Chemin Notre-Dame des Anges (face au bar) :** 10 places
- **Du Bar au "Casino" :** 29 places
- **Avenue du Général Montsabert :** 5 places
- **Avenue du Général Montsabert (après le rond-point) :** 12 places
- **Parking face au Casino :** 32 places dont 1 place handicapé
- **Villa Floris, devant le centre médical :** 9 places
- **Chemin de Tagaret :** 18 places
- **Parking de la crèche :** 29 places
- **Avenue Vaterstetten :** 21 places
- **Rond point des oliviers (immeuble les Santonniers) :** 8 places
- **Avenue Marcel Julien :** 23 places
- **Avenue Etienne Cucca :** 10 places
- **Au niveau du rond-point de la Poste :** 11 places

La Pounche

- **Place Haute :** 3 places dont 1 handicapé
- **Boulevard des frères Barthélemy :** 8 places longeant les commerces
- **Chemin Antoine Camoin :** 12 places
- **Parking Porte :** 36 places dont 1 handicapé
- **Parking Papoune (à La Poste) :** 20 places dont 1 handicapé
- **Boulevard Ange Martin :** 2 places
- **Parking des Toits de la Pounche (côté écoles) :** 33 places

Dans chaque quartier d'Allauch, des places de stationnement ont été matérialisées et plusieurs parkings ont été créés.

Allauch-Village

- **Parking Notre-Dame (parking de la Police Municipale) :** 34 places
- **Avenue du Général de Gaulle :** 31 places
- **Cours du 11 novembre :** 33 places
- **Parking du Vieux Bassin et montée Notre-Dame-du-Château :** 44 places
- **Avenue Marcel Pagnol :** 30 places, dont 1 place handicapé
- **Rue Trinière :** 67 places
- **Place de la République :** 22 places
- **Parking des Moulins :** 78 places, dont 2 places handicapés
- **Montée des frères Olivier :** 53 places
- **Avenue Jean Roque :** 17 places
- **Rue Léon Jouve et Frères Aillaud** 32 places, dont 1 place handicapé
- **Montée René Cassin :** 13 places
- **Chemin Va à la Fontaine :** 3 places
- **Rue des Moulins :** 2 places, dont 1 handicapé
- **Rue Auguste Camoin :** 2 places
- **Rue Fernand Rambert :** 3 places
- **Rue Frédéric Chevillon :** 3 places
- **Chemin du Garlaban (face au Boulodrome) :** 19 places
- **Rue Chapelle Vieille (devant l'école maternelle) :** 9 places
- **Rue de la Poste :** 6 places
- **Parking François Mitterrand :** 35 places

Faux démarcheurs :

Redoublez de vigilance !
La Mairie appelle tous les Allaudiens à la plus grande vigilance face à la recrudescence de faux démarcheurs. Profitant de la faiblesse d'autrui, et en particulier des personnes âgées, des démarcheurs peu scrupuleux prennent contact avec vous, vous laissant croire que vous avez termites, capricornes, etc. chez vous. Leur seul but est de vous soutirer de l'argent. Si des personnes viennent à vous contacter, vous êtes en droit de leur demander un justificatif de leur appartenance professionnelle. Il arrive aussi que des personnes se présentent avec un courrier Mairie. Si cela se produit, sachez qu'en aucun cas la commune n'est mandataire de ce type de prestations. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Mairie au 04 91 10 48 00, le C.C.A.S. au 04 91 07 06 45 ou la Police Municipale au 04 91 10 49 07.

Concours Francophone de Poésie «Jean MALRIEU»

La ville d'Allauch a décidé de relancer le prestigieux Concours Francophone de Poésie «Jean MALRIEU».

Créé à Marseille en 1983, le concours cessa d'exister en 1994. De nombreux lauréats de ce prix connaissent depuis un grand succès : Maryline Desbiolles (prix Fémina), Anise Koltz (Présidente de l'Académie européenne de poésie) ou encore Adonis (Liban) devenu depuis un référent culturel de son pays.

Qui était Jean MALRIEU ?
Né à Montauban en 1915, il a joué un rôle important dans la vie poétique française. En 1950, il est publié dans «Les lettres françaises» et est introduit dans une grande revue marseillaise de renommée internationale «Les cahiers du sud». Cherchant à rapprocher la poésie des milieux populaires, Jean MALRIEU, nommé instituteur à Marseille en 1948, fait écrire des poèmes par ses élèves et fonde la revue «Action poétique». Lorsque cette dernière cesse de paraître, il prend l'initiative, de créer en 1970 «La revue du sud». Il maintient ainsi à Marseille un lieu de diffusion de la poésie nationale et internationale.

À propos des participants :
Sélectionnés par de grandes maisons d'édition, peuvent participer les auteurs qui ont été publiés, au plus tard, l'année précédant le concours.

Ce concours en adéquation avec Jean MALRIEU s'inscrit dans la continuité de son œuvre. Il devrait être reconduit de façon séquentielle.

La remise des prix de poésie «Jean Malrieu» aura lieu samedi 31 mars à 18 h 00 à l'Espace Robert Ollive.

Renseignements : Maison du Tourisme
Tél. 04 91 10 49 20

Jacqueline Dellatana raconte la vie du Théâtre Quotidien de Marseille
L'Allaudienne, Jacqueline Dellatana, après avoir réalisé un ouvrage sur Jean Marais il y a quelques années, vient de co-écrire, avec Georges Guarracino, «Côté cour, côté soleil» qui relate l'épopée du Théâtre Quotidien de Marseille.

Ce livre aborde la culture à Marseille dans les années soixante et la découverte de talents. Le Théâtre Quotidien de Marseille reste aujourd'hui le prestigieux exemple d'une aventure pionnière, et cet ouvrage révèle bien des facettes du théâtre.

«Maison du Combattant» un lieu chargé d'Histoire

Inaugurée lors de la commémoration du 11 novembre, la Maison du Combattant est un lieu de mémoire. Cette structure est le témoin des plus grands conflits mondiaux du XXe siècle. De nombreux bénévoles la font vivre honorant ainsi, toute l'année, ceux qui sont tombés sur les champs de bataille.
Permanences des associations d'anciens combattants :

- Le Mardi, de 15h à 18h : Union Nationale des Combattants dont le Président est Pierre BOUISSON
- Le Mercredi, de 9h à 11h : Souvenir Français dont le Président est Jean-Pierre BARTOLI-MAUGIRON
- Le Mercredi, de 10h à 12h : l'élu délégué aux anciens combattants, André JULIEN
- Le Jeudi, de 14h à 17h : F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc), Président Claude GRAFF
- Le Vendredi, de 17h à 19h : rencontres amicales des adhérents des trois associations d'Anciens Combattants.

Merci à tous ces bénévoles qui font vivre le souvenir de ceux qui se sont battus pour la France.

Maison du Combattant : 14, rue Fernand Rambert





1er Forum Européen à Allauch : une réussite

Les 20, 21 et 22 octobre derniers a eu lieu le premier Forum Européen des Villes Jumelées des Bouches-du-Rhône, organisé par Martine Chaix, Conseillère Municipale déléguée aux Jumelages, aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes, ainsi que Mauricette Drouot, Présidente de l'Association des villes jumelées des Bouches-du-Rhône. Le temps d'un week-end, Allauch est devenue la « capitale » de l'Europe. L'objectif de cette rencontre qui réunissait les villes des Bouches du Rhône et leurs jumelles, était que les comités de jumelage et des élus de 28 communes de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, d'Espagne et de Tchéquie partagent leur expérience dans ce domaine. À la fin du week-end, l'objectif a été atteint et la centaine de participants est repartie enchantée par le premier échange de ce type. Une manière de rendre concrète l'Europe des peuples et de la convivialité.

Jumelage : à l'origine, la paix et la réconciliation

Après la deuxième guerre mondiale, des jumelages entre villes françaises et villes allemandes ont été mis en place pour favoriser la paix et la réconciliation. Au fil du temps, les jumelages entre villes à travers le continent européen se sont développés dans la perspective d'une Europe fondée sur la citoyenneté.
Ce sont des jumelages axés sur des échanges de jeunes, de clubs sportifs, des actions culturelles et traditionnelles… Au final, quelles qu'en soient les raisons, les jumelages sont des liens entre communes, entre personnes, qui se tissent dans un objectif de fraternité entre les peuples.

1er Forum Européen : une rencontre fructueuse

Après l'accueil chaleureux qui a été réservé le vendredi soir aux premiers participants, le travail a réellement commencé le lendemain. Les échanges se sont déroulés, sur deux jours, autour de 4 ateliers thématiques :
le programme « Citoyens pour l'Europe, 2007-2013 », la participation des jeunes à la citoyenneté européenne, le montage de projets à vocation européenne, la définition de l'identité européenne (valeurs partagées par les comités) et le rôle de l'Union Européenne dans la promotion du jumelage des villes. Chaque atelier était animé par un intervenant spécialisé. Afin de faciliter la compréhension de tous les participants, les ateliers se déroulaient dans une langue uniquement.

Après deux jours de travail fructueux, les participants étaient pleinement satisfaits de cette rencontre qui a certes, permis d'échanger, mais également de mettre des visages sur des noms de personnes des villes jumelles que chacun a eu l'occasion d'entendre.
Lors de ce premier Forum Européen des Villes Jumelées des Bouches-du-Rhône, l'Europe des peuples et de la convivialité a pris une forme concrète.

En savoir plus sur les jumelages à Allauch

Depuis septembre 2005, Allauch est jumelée avec 3 villes : Vaterstetten (Allemagne), Vico-Equense (Italie) et Armavir (Arménie). C'est en 1982 que les premiers échanges ont débuté. Aujourd'hui, ce lien avec notre jumelle bavaroise est toujours aussi fort, notamment grâce au dynamisme des deux Comités de Jumelage. En 2005, Allauch s'est rapprochée de Vico-Equense : magnifique ville d'Italie au pied du Vésuve. Nous n'en sommes qu'au début et l'avenir s'annonce prometteur. Il y a un peu plus d'un an, une convention de partenariat a été signée avec la ville arménienne d'Armavir. Une première rencontre a eu lieu en novembre 2006 en Arménie et là aussi l'expression « amitié entre les peuples » prend véritablement son sens. Nous ne pouvons que nous réjouir de la réussite de ces différents rapprochements.



Conseil Municipal Junior d'Allauch l'apprentissage de la citoyenneté

Pouvoir s'exprimer et faire valoir ses idées sont les principaux objectifs du Conseil Municipal Junior. Porte-paroles de leur génération, ils deviennent de ce fait des citoyens à part entière. En s'impliquant davantage dans la vie communale, ils s'initient à la pratique d'une éducation civique vivante et à une politique adaptée à leurs besoins.

Rôle et fonctionnement :
- Peuvent être élus les jeunes de 13 à 17 ans. Sont électeurs les jeunes de 11 à 17 ans.
- Le Conseil Municipal Junior est élu pour une période de 2 ans (renouvelable). L'élection est basée sur le principe du suffrage universel comme toute autre élection nationale.
Ils se réunissent plusieurs fois par an pour débattre des différentes actions ou manifestations qu'ils souhaitent mettre en œuvre.
- Le Maire et ses élus, le Service Jeunesse et si besoin des intervenants extérieurs, encadrent les conseillers.

Bilan des mandats du C.M.J. :
Sensibles aux actions humanitaires, les jeunes Conseillers ont organisé plusieurs brocantes qui ont connu un grand succès. Les fonds récoltés étaient entièrement reversés à une association caritative choisie («Vanessa», «Lien pour tous», «Chien d'aveugle»…). À souligner aussi les rencontres intergénérations avec les résidents de la Maison de Retraite Bernard Carrara dans le cadre du soutien aux personnes âgées. Sans oublier le parrainage du remorqueur « l'Estérel » de la Marine Nationale. Mais aussi leur participation annuelle à la journée de reboisement organisée par la Ville d'Allauch.

Nous félicitons la nouvelle équipe du C.M.J. et leur souhaitons de connaître autant de succès dans leurs projets que leurs prédécesseurs.

Sapeurs pompiers d'Allauch : Un nouveau commandant



Après 4 ans de service, Monsieur Laurent HARROUE, ancien Capitaine des Pompiers de notre Commune est nommé en 2005 Commandant auprès de la D.D.S.I.S. (Direction Départementale du Service d'Incendies et de Secours). Il anime, gère et commande l'unité en charge des missions de prévention liées aux Commissions de Sécurité.

Suite à la proposition de l'État-major, le Lieutenant Philippe DELQUIE a été nommé au cours de l'été 2006 en tant que Chef du Centre de Secours d'Allauch. La Caserne de Pompiers d'Allauch est composée de Sapeurs Pompiers Professionnels et Sapeurs Pompiers volontaires qui veillent quotidiennement sur notre environnement et nos vies. Nous tenons à féliciter le nouveau commandant.

Philippe Luciani

…conteur allaudien.
Il est né en Corse mais est arrivé tout jeune sur le continent avec sa famille. Dès son enfance, il a succombé aux charmes des légendes provençales. Il ne pouvait mieux s'épanouir qu'à Allauch qu'il considère comme son village et où les siècles ont emmêlé réalités historiques et fictions populaires. La retraite lui a permis de réaliser son rêve et d'écrire les récits qui depuis de longues années lui occupaient l'esprit. Dans les quatre livres qu'il a déjà publiés, nous avons le plaisir, entre autres, de côtoyer la « dernière garamaudo », les contrebandiers, les Sarrasins, de nous promener aux abords de la Grotte des Pestiférés, de la barre coupée du Taoumé et de nous débattre dans des énigmes policières qui ont toutes pour cadre notre village et ses habitants.

Descente des Bergers : Des personnalités à la messe de minuit.



Les fêtes de fin d'année à Allauch sont l'occasion pour de nombreux Allaudiens et visiteurs de vivre Noël dans la plus pure tradition provençale. La Descente des Bergers et les messes de minuit qui suivent attirent une immense foule. Cette année, Christian FREMONT, Préfet de Région, et Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général, accompagnés de leurs familles, ont honoré de leur présence cette manifestation.



Allauch, pépinière de champions de haut niveau...

Le sport n'est pas un vain mot à Allauch, et nombreux sont les Allaudiens à pratiquer une activité sportive, quelle qu'elle soit.
Le sport à Allauch, c'est la marque de la diversité. Et les Allaudiens pratiquent toutes les disciplines sportives : gymnastique, tennis, football, natation, arts martiaux, hand-ball, volley-ball et sports moins connus tels que le pentathlon ou le kick boxing…
Au fil des ans, on trouve de plus en plus de graines de champions sur la commune.

Bruno MERLE

vice-champion d'Europe de Pentathlon moderne

À 19 ans, ce jeune Allaudien a déjà un palmarès très important dans sa catégorie :
5 fois champion de France de 2002 à 2006
Vice-champion d'Europe en 2003
10e aux championnats du monde en 2006.

Très bon nageur, pour faire plaisir à sa mère, elle-même entraîneur de Pentathlon et membre de la fédération française de cette discipline, Bruno a accepté de commencer les compétitions, enchaînant l'escrime, la natation (200 m nage libre), l'équitation, le tir au pistolet et la course à pied (3 000 m).
Détecté par un conseiller technique régional, il est recruté au CREPS (Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport) de la région PACA à l'âge de 13 ans et continue aujourd'hui à l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (I.N.S.E.P.S), à Paris, pour obtenir un brevet d'état d'éducateur sportif. Parallèlement, il prépare activement les jeux olympiques de 2012.

Bon vivant et adepte d'une vie saine, dès l'âge de 8 ans, il affiche ses ambitions : «Moi, je veux être champion olympique».
Trop jeune pour participer aux JO de 2008, ne doutons pas qu'il saura être au top niveau pour 2012… tout en envisageant de rentrer par la suite dans la police.



Marine CRIMI

vice-championne de France de kick boxing

Le kick-boxing est un sport de combat (pieds et poings) qui associe l'amour du sport, la morale et le respect d'autrui.

Marine est "tombée dedans" dès son plus jeune âge car son père pratiquait depuis de longues années cette activité et a su lui inculquer l'amour du sport de combat. Très jeune, elle entre au kick boxing allaudien, le team Gil Rey et franchit peu à peu les différents niveaux. Actuellement ceinture marron (comme au judo !), elle obtient en 2006 le titre de vice-championne de France cadette.

Dans la vie, cette jeune fille "bien organisée", comme elle aime le dire, cumule 8 à 9 heures d'entraînement chaque semaine, en même temps que ses études. Elle est en première année de bac professionnel commerce, et aimerait devenir agent immobilier. Ce qui ne l'empêche pas d'aller au cinéma, un de ses loisirs préférés.
À 18 ans, elle sait ce qu'elle veut, mais n'hésite pas à partager ses lauriers avec son club et à vanter les mérites d'un autre membre de l'équipe, Quentin CALLERI, qui fut champion de France en 2005.
Le Kick Boxing Allaudien est une véritable mine de champions… et Marine en est le parfait exemple.



Megan GRIFFITHS

porte haut les couleurs de l'Allaudien Tennis Club

Megan n'a que 14 ans, et pourtant elle se classe déjà dans les tournois toutes catégories et surpasse les adultes.
Cette Allaudienne, élève de 3e au collège Yves Montand, paraît timide et réservée lorsqu'on la rencontre en dehors des courts. Mais qu'on ne s'y trompe pas : elle garde son énergie et sa ténacité pour grimper dans le classement et battre ses partenaires. Actuellement 3/6, son ambition pour 2007 est non seulement de multiplier les tournois toutes catégories mais également de passer 1/6.

Elle a "approché" le tennis par hasard. Elle pratiquait la gymnastique mais préférait passer ses heures de loisir en plein air. Elle s'est donc inscrite à l'école de tennis à 6 ans. Dès la deuxième année, elle rejoint la Ligue de Provence et commence les compétitions. Elle s'est vite prise au jeu et a enchaîné les victoires : championne départementale en 2001, 2003 et 2005, championne de Provence en 2002 et 2004, finaliste des masters départementaux en 2006 et 3e toutes catégories dans le circuit de "La Provence" en 2006.

Bien qu'elle joue plus de 10 heures par semaine, surtout le soir après le collège, elle arrive à bien équilibrer sa vie et adore faire la fête avec ses amis, jouer au sudoku sur l'ordinateur ou aller au cinéma.
Megan est bien partie pour faire briller les couleurs de son club dans les tournois régionaux et pourquoi pas nationaux.



Stéphanie OLLIVE

8 fois championne de France de Taekwondo

Cette jeune fille simple, directe et brillante est championne de Taekwondo… tout simplement.
«J'ai commencé le tae car mon cousin en faisait. Dès le début, l'ambiance était sympa et ça m'a bien plu. De plus, ça permet de bien se défouler. Ensuite, le club d'Hubert Sinègre est devenu ma deuxième famille : on s'entraîne ensemble, on ne parle pas des compétitions, il y a une bonne ambiance».
Ceinture noire 1re Dan, les résultats de Stéphanie ne demandent pas de commentaires :
- 8 fois Championne de France, de 1999 à 2006,
- troisième aux championnats d'Europe juniors à Athènes en 2003,
- troisième à la coupe du monde francophone au Maroc en 2003,
- 2 fois vainqueur de l'Open International de France,
- Elle a malheureusement dû s'incliner en quart de finale aux championnats du monde en 2005.

Son palmarès est grand mais ses ambitions vont plus loin. Actuellement en Allemagne pour ses études, elle compte bien multiplier les compétitions internationales… À l'image d'Hubert Sinègre qui fut médaillé d'argent aux championnats du monde alors qu'il n'avait que 19 ans, et qui depuis la création de son club à Allauch, porte haut les couleurs de notre commune.
On ne peut que souhaiter bonne chance à Stéphanie, petite fille d'une autre figure emblématique d'Allauch, l'ancien Adjoint du Logis-Neuf, Robert Ollive.



"Cheveux d'ange" Changement de propriétaire

Ce salon de coiffure mixte, situé Place Benjamin Chappe a été repris par Mademoiselle Géraldine BRUNIER. C'est dans un nouveau décor que cette spécialiste en chignons vous accueille dans une ambiance chaleureuse.
Le salon est ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00. Si vous souhaitez vous faire coiffer entre 12 h 00 et 14 h 00 ou après 18 h 00 n'oubliez pas de prendre rendez-vous.

«Cheveux d'Ange»
2, place Benjamin Chappe – Tél. : 04 91 05 74 97

«Fleurement Vôtre» Changement de propriétaire

Installée depuis la fin de l'année 2006, Madame Marie-Ange CIAPPA vous propose fleurs fraîches, plantes et décoration de la maison. Livraison possible.
Le magasin est ouvert tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 20 h 00. Le dimanche de 9 h 00 à 13 h 00.

«Fleurement vôtre»
789, av. du Général Montsabert – Tél. : 04 91 68 06 52

Snob Dog Une professionnelle au service de la beauté canine

Toilettage pour chiens (toutes races) et vente d'accessoires vous attendent dans ce salon de beauté canine qui a ouvert ses portes en novembre 2006. Diplômée d'une école de toilettage canin, Marie-Stéphanie GOTTARDO, met ses compétences au service de nos fidèles compagnons.
Grande passionnée d'animaux, elle exerce enfin le métier dont elle a toujours rêvé.
Le salon est ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 18 h 30.

SNOB DOG
3, rue des Moulins – Tél. : 04 91 64 80 93



«TALYS» le savoir-faire des artisans du monde



Dans sa bijouterie, ouverte depuis décembre 2006, Olivier PETAROSCIA nous emmène à la découverte de l'Inde, de l'Afghanistan ou encore du Népal. Un voyage initiatique dans le monde des bijoux ethniques ou des pierres semi-précieuses (grenat, tourmaline, améthyste, lapis, cristal…).
Sa collection est sans cesse renouvelée puisqu'Olivier se rend souvent sur place pour sélectionner chaque pierre et chaque bijou.
Outre les bijoux classiques et de «couture», ce jeune créateur réalise ses propres modèles. Alors si vous recherchez un bijou original et authentique, n'hésitez pas à pousser la porte de Talys. Enfin, vous avez également la possibilité d'acheter des pierres et de personnaliser tous vos bijoux.
Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00. Le dimanche de 10 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00.

TALYS
13, rue Frédéric Chevillon – Tél. : 04 91 62 42 45

PRIMOPATRIMOINE L'investissement en toute confiance

«Primopatrimoine» a été fondé par Monsieur François RAPHAEL ingénieur de formation, fin 2005. Cette jeune SARL allaudienne est une structure indépendante, financièrement et juridiquement, de tout autre organisme (banque, assurance, promoteur, etc.).
Elle est spécialisée dans l'optimisation de votre patrimoine (immobilier, retraite, défiscalisation, placement, impôts, prévoyance…).
Pour sécuriser l'investisseur dans ses choix patrimoniaux et son orientation, un label qualité est imposé aux soixante-deux experts indépendants déjà labellisés dans toute la France.

Primopatrimoine est là pour vous éclairer et vous guider. Il sélectionne pour vous le consultant adéquat à votre situation. «Face au nombre de conseillers en gestion de patrimoine sur le marché, il nous a semblé important de faire appliquer des règles strictes de déontologie, de compétences et surtout d'indépendance. Elles sont nécessaires pour une information objective envers le client. Quelle que soit leur situation patrimoniale, tous les investisseurs, même les plus modestes, trouveront la solution la mieux adaptée à leurs besoins» indique François RAPHAEL.
Afin de vérifier que le label qualité est bien appliqué, un contrôle a posteriori est effectué aussi bien auprès des experts que des clients. Sur le site de «Primopatrimoine», une approche objective sur l'ensemble des solutions existantes vous est présentée dans un guide pédagogique.

Pour accomplir le bon choix, sécuriser et réussir votre investissement, un rendez-vous gratuit et sans engagement peut être pris près de chez vous.
www.primopatrimoine.com

«Du Pain sur la Table» une pâtisserie boulangerie pas comme les autres



Outre les pains classiques et les pains spéciaux, cette boulangerie offre un rayon épicerie fine et produits du terroir ainsi qu'un coin traiteur. Pourquoi ce choix ? La volonté de proposer des produits frais de qualité.

Ce concept novateur propose tout ce que l'on peut trouver sur une table autour du pain : fromage, confiture, huile d'olive, pâtes fraîches, olives… Tous ces produits d'utilisation usuelle sont sélectionnés et de fabrication artisanale.

Côté pâtisserie, Mmes INFOSSI et MARTIN ne laissent rien au hasard. En effet, leur Chef Pâtissier n'est autre que Serge BILLET, Meilleur Ouvrier de France et Champion du Monde de Pâtisserie. Même si vous ne verrez pas son col tricolore dans le magasin allaudien, il veille à ce que ses recettes soient scrupuleusement réalisées.
Pour goûter aux différents pains, pâtisseries et autres produits, «Du pain sur la table» vous accueille dans un magnifique décor qui sent bon la gourmandise.

Le magasin est ouvert tous les jour, de 8 h 00 à 13 h 00 et de 16h00 à 19 h 30. Le mercredi de 5 h 30 à 20 h 00 sans interruption et le dimanche de 8 h 00 à 20 h 00 non-stop. Fermé le mardi.

«Du Pain sur la Table»
Av. Lei Rima – Logis-Neuf – Tél. : 04 91 62 98 42

«AVENTURINE» le plaisir de faire ou de se faire plaisir



Vanessa REBUA propose dans son magasin «Aventurine», ouvert depuis novembre dernier, des bijoux fantaisie haut de gamme. Issus de grands créateurs français, qui ont pignon sur rue, ces bijoux sont appelés à durer dans le temps.

Originaux et contemporains, avec pour certains une touche ethnique ici et là, ils savent mettre en valeur «la femme» qui les porte.
Parmi les créateurs de bijoux proposés par Vanessa, celui d'une fameuse série marseillaise : regardez «Plus belle la vie» et ensuite faites-vous plaisir en poussant la porte d'Aventurine.

Le magasin est aussi dépositaire agréé d'une grande marque de cosmétiques, créée il y a 26 ans en Haute-Provence, avec des produits complètement naturels et authentiques.
À bientôt pour découvrir la nouvelle collection printemps/été 2007.
Le magasin est ouvert du mercredi au samedi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 19 h 00. Le dimanche de 10 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 18 h 00.

«Aventurine»
1, place Benjamin Chappe – Allauch Village

«Tendance Attitud'» toutes les tendances et des coiffures personnalisées

Nathalie FATY vous accueille dans son salon de coiffure mixte depuis le début de l'année. De la coiffure classique à la pose d'extensions (cheveux naturels), une équipe dynamique vous écoute et vous conseille. Un espace «Mariée» (coiffure, maquillage…) est spécialement réservé à toutes celles qui s'apprêtent à vivre cet instant unique. Pour plus de détente, Nathalie vous propose aussi des massages et soins du cuir chevelu avec des produits à base d'huiles essentielles.
Créativité et bonne humeur vous attendent dans ce salon au décor moderne et zen.
Le salon est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18h00 et le samedi de 8 h 30 à 18 h 00. Fermé le mercredi et le dimanche.

TENDANCE ATTITUD'
44, av. Lei Rima – Logis-Neuf – Tél. : 04 91 68 61 36





Nous souhaitons la bienvenue à l'ensemble de ces nouveaux commerçants et entrepreneurs, que leurs affaires soient prospères.

Souvenirs...



Cent ans au Centre Hospitalier d'Allauch

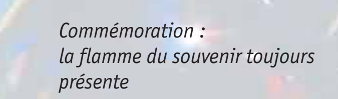
Grand Prix de poésie : quand auteur rime avec valeur

Journée de l'âne : pas si bête !



Ballet de Serbie : la tradition venue d'ailleurs

Marché de l'Avent : pour des idées cadeaux



Commémoration : la flamme du souvenir toujours présente

Camille Claudel ou l'histoire d'une artiste



Noël arménien : un vif succès

Téléthon : de plus en plus de don

Souvenirs...





Foire aux Vins : le rendez-vous des bons vivants

Rousselan et Ludmilla : la culture dès le plus jeune âge

Retrouvez plus de photos dans "CôtéPHOTO" sur allauch.com



Noël des bébés nageurs

Noël des centres aérés

Noël des personnes âgées au Centre Hospitalier



Noël à la halte garderie

Noël des enfants du personnel de l'hôpital



Noël des maisons de quartiers



Noël du personnel municipal

un Noël magique pour tous…



Le Père Noël à la crèche…

…puis à l'école !



La crèche de Gilbert Orsini

La descente des bergers



…dans la tradition ancestrale

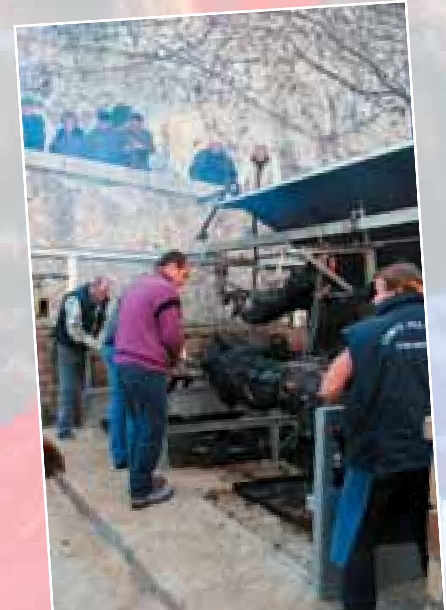


Le marché de Noël



Le Gros Souper

La pastorale Maurel



St Clair





La veillée calendale



Retrouvez plus de photos
dans "CôtéPHOTO" sur allauch.com



Agenda

Mars > Avril > Mai

> Mars

**Jusqu'au dimanche 15 avril
le Musée d'Allauch propose une exposition intitulée
«Notre Dame du Château, Sanctuaire emblématique»**
avec le concours de l'association
"Pour Notre Dame du Château".

Du vendredi 2 au dimanche 11, Galerie du Vieux Bassin :
24ème Salon de Peinture organisé par l'Union des Handicapés.

Jeudi 8, Espace Robert Ollive à 17 h 30 :
Concert de violoncelles et poésie organisé par le Grenier de Provence et La Liro d'Alau.

Du lundi 12 au dimanche 25, Atelier des caves du Logis-Neuf :
Exposition de peinture d'André BADIE organisée par l'Atelier des Caves du Logis-Neuf. Entrée gratuite.

Jeudi 15, Espace François Mitterrand à 20h30 :
Dans le cadre de la Journée de la Femme, théâtre «Cabaret rose et carré blanc» par la Compagnie Cocktail Théâtre organisé par la Ville d'Allauch. Entrée gratuite.

Du vendredi 16 au dimanche 1er avril, Galerie du Vieux Bassin :
Salon de peinture organisé par La Palette Arc-en-Ciel en partenariat avec 4 pattes et compagnie.

Dimanche 18 :
Trail du Canton Vert, organisé par La Ville d'Allauch et la MJC de Plan de Cuques

Lundi 19, Espace François Mitterrand à 18 h 30 :
Café littéraire «Colette vagabonde» de la Compagnie Carpe Diem. Entrée gratuite.
Organisé par la Ville d'Allauch

Mardi 20, Espace Robert Ollive à 20 h 00 :
Les Sentiers de la Connaissance «Le handicap intellectuel chez l'enfant : décrire, comprendre, intégrer à la société». Organisé par la Ville d'Allauch. Entrée gratuite.

Vendredi 23, Musée d'Allauch à 19 h 00 :
Conférence «Allauch et les châteaux médiévaux en Provence», organisé par la VIlle d'Allauch.

Samedi 24, Espace Robert Ollive à 20h30 :
Théâtre «La leçon» d'Eugène IONESCO par le Théâtre du Millénaire. Organisé par l'association Le Théâtre et Soi.

Dimanche 25, Logis-Neuf toute la journée :
Foire artisanale et aux bestiaux. Organisée par le groupe St-Eloi du Logis-Neuf.

Mercredi 28, Espace François Mitterrand à 14 h 30 :
Spectacle pour enfants à partir de 4 ans «La dune dans la valise» par la Compagnie l'Epice-Rit. Organisé par la VIlle d'Allauch.

Du mercredi 28 au jeudi 12 avril, Atelier des Caves du Logis-Neuf :
Exposition de peinture de Geneviève BICAIS-PLONJON. Organisée par l'Atelier des Caves du Logis-Neuf. Entrée gratuite.

Vendredi 30, Cours du 11 novembre de 8 h 00 à 13 h 00 :
Don du sang. Organisé par l'Amicale des Donneurs de sang d'Allauch.

Samedi 31, Espace Robert Ollive à 18 h 00 :
Remise des prix de poésie «Jean MALRIEU». Organisée par la Ville d'Allauch.

> Avril

Dimanche 1er, Allauch Village toute la journée :
10e Fête des plantes et des fleurs. Organisée par la Ville d'Allauch en partenariat avec le Comité des Fêtes d'Allauch.

Mardi 3, Centre St Exupéry à 19h00 :
2ème Veillée Pascale. Organisée par La Liro d'Alau et le Grenier de Provence.

Samedi 7, Espace Robert Ollive à 20h30 :
Théâtre «Les songes de Shéhérazade» par la compagnie l'Apicula. Organisé par l'association Le Théâtre et Soi.

Dimanche 8 :
Course pédestre «La Ronde d'Allauch» Organisé par la Ville d'Allauch

Mardi 10, Centre St Exupéry à 18h30 :
Conférence sur Jean Cocteau «Le mal Entendu» par M.L. BERGASSOLI. Organisée par La Liro d'Alau et le Grenier de Provence.

Du vendredi 13 au mardi 8 mai :
41ème Salon photographique. Organisé par PHOCAL en partenariat avec le Syndicat d'Initiative et la Ville d'Allauch.

Vendredi 13, Espace François Mitterrand à 20h30 :
Concert «Paroles en l'air» de Thierry RAGUENEAU comédien de la série «Plus belle la vie». Organisé par la Ville d'Allauch.

Samedi 21, Espace Robert Ollive à 20h30 :
«Du chat noir au divan japonais» spectacle chanté et joué en costume d'époque 1900, par la troupe du Grenier de Provence.

Dimanche 22, Chapelle Notre Dame du Château :
Fête de la Quinzaine, messe et concert. Organisée par l'association Pour Notre Dame du Château.

Mardi 24, Espace Robert Ollive à 20 h 00 :
Les sentiers de la connaissance «Les chants d'oiseaux» par le Professeur Michel KREUTZER, Président du Conseil Scientifique de l'Université de Paris X. Organisé par la Ville d'Allauch en partenariat avec le Professeur Pierre L. ROUBERTOUX. Entrée gratuite.

Dimanche 29, Complexe sportif «Jacques Gaillard» de 8 h 30 à 17 h 30 :
17ème Foire photographique d'occasion, de collection et d'édition. Organisée par PHOCAL.

Dimanche 29, Logis-Neuf toute la journée :
Foire à la brocante. Organisée par le groupe St-Eloi du Logis-neuf.

Du Dimanche 29 avril au dimanche 26 août, Musée d'Allauch :
Exposition de photographies «Etape Bouches-du-Rhône» de Raymond DEPARDON. Organisée par la Ville d'Allauch en partenariat avec PHOCAL.

Dimanche 29, collines d'Allauch :
Journée pédestre de l'âne. Organisée par le groupe St Eloi Allaudien.

> Mai

Du jeudi 3 au dimanche 20, Atelier des Caves du Logis-Neuf :
Exposition de peinture de Anne-Marie MANCEAU. Organisée par l'Atelier des Caves du Logis-Neuf. Entrée gratuite.

Du vendredi 11 au dimanche 27, Galerie du Vieux Bassin :
33ème Salon de Printemps (exposition de peinture). Organisé par La Palette Arc-en-Ciel.

Samedi 12, Espace «Robert Ollive» à 20h30 :
Théâtre «Faut pas payer» de Dario FO par la Compagnie l'Auguste Théâtre. Organisé par l'association Le Théâtre et Soi.

Samedi 19, Musée d'Allauch 14 h 00-23h00 :
La Nuit des Musées. Organisée par la Ville d'Allauch. Entrée libre

Dimanche 20, Allauch Village toute la journée :
Foire artisanale et vide grenier. Organisés par le Comité des Fêtes d'Allauch.

Mercredi 23, Espace François Mitterrand à 14 h 30 :
Spectacle pour enfants à partir de 4 ans «D'où je viens d'où ? » par Senna'ga Cie. Organisé par la Ville d'Allauch.



Pour tous renseignements sur les manifestations : **04 91 10 49 20**